


Mai 2011

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольствен ная и сельскохозяйств енная организация Объединенных	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--	--------------------	---	---	--	--

Point 5.2 de l'ordre du jour provisoire

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Treizième session ordinaire

Rome, 18 – 22 juillet 2011

***STRATÉGIE DE FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN
D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES***

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
I. Introduction	1 – 5
II. Appel à propositions	6 - 8
III. Administration du compte fiduciaire	9 -10
IV. Orientations demandées	11

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Commission) a adopté à sa douzième session ordinaire la *Stratégie de financement de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate pour les ressources zoogénétiques*¹ (Stratégie de financement) et demandé à la FAO de la mettre en œuvre.² La Conférence de la FAO, à sa trente-sixième session, a demandé instamment à la FAO d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de financement dans le cadre d'un programme d'ensemble cohérent.³
2. La Stratégie de financement a pour objet d'améliorer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficience de la fourniture de ressources financières substantielles et supplémentaires, et de renforcer la coopération internationale afin d'appuyer et de compléter les efforts déployés par les pays en développement et les pays en transition en vue de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* (Plan d'action mondial).
3. La Stratégie de financement s'applique à toutes les sources connues et potentielles de financement, notamment les ressources financières pour les activités nationales, l'appui bilatéral, régional et multilatéral, les ressources du budget ordinaire de la FAO ainsi que les contributions volontaires à la FAO. Dans le Plan à moyen terme 2010-13 (révisé) et le Programme de travail et budget 2012-13⁴, les ressources du budget ordinaire et les contributions volontaires liées à la gestion des ressources zoogénétiques sont associées aux résultats de l'Organisation B03, F03 et F05, ainsi qu'aux résultats régionaux à l'appui de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Pour l'exercice biennal 2010-2011, les crédits affectés au programme ordinaire de la FAO s'élèvent à 4,1 millions d'USD environ.
4. Les procédures spécifiques pour l'utilisation des contributions volontaires reçues par l'intermédiaire du *compte fiduciaire de la FAO pour la Stratégie de financement* (compte fiduciaire de la FAO) sont énoncées dans les *Procédures d'utilisation des ressources du compte fiduciaire de la FAO* (Procédures), qui figurent à l'Annexe I de la Stratégie de financement. Ces procédures spécifient notamment les critères auxquels doivent répondre les projets pour pouvoir prétendre à un financement par l'intermédiaire du compte fiduciaire de la FAO, et décrivent les différentes interventions de la Commission, de son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Groupe de travail) et du Secrétariat de la FAO dans la gestion et l'approbation des projets proposés. Selon les procédures, les appels à propositions doivent être préparés par le Secrétariat, conformément aux indications du Groupe de travail. La responsabilité de lancer les appels d'offres incombe à la Commission.
5. Le présent document invite la Commission à donner des indications sur le projet de premier appel à propositions dans le cadre de la Stratégie de financement et sur le perfectionnement de la Stratégie de financement.

II. APPEL À PROPOSITIONS

6. Le Groupe de travail, à sa sixième session, a recommandé à la Commission de demander à la FAO de publier un appel à propositions pour l'utilisation des fonds reçus par l'intermédiaire du compte fiduciaire de la FAO, une fois que ce compte présentera un solde de 500 000 USD environ.⁵
7. À ce jour, le compte fiduciaire de la FAO a reçu des donations des Gouvernements suisse et norvégien. Des concertations avec d'autres donateurs sont en cours. Le compte fiduciaire devrait atteindre le seuil des 500 000 USD avant la treizième session ordinaire de la Commission.

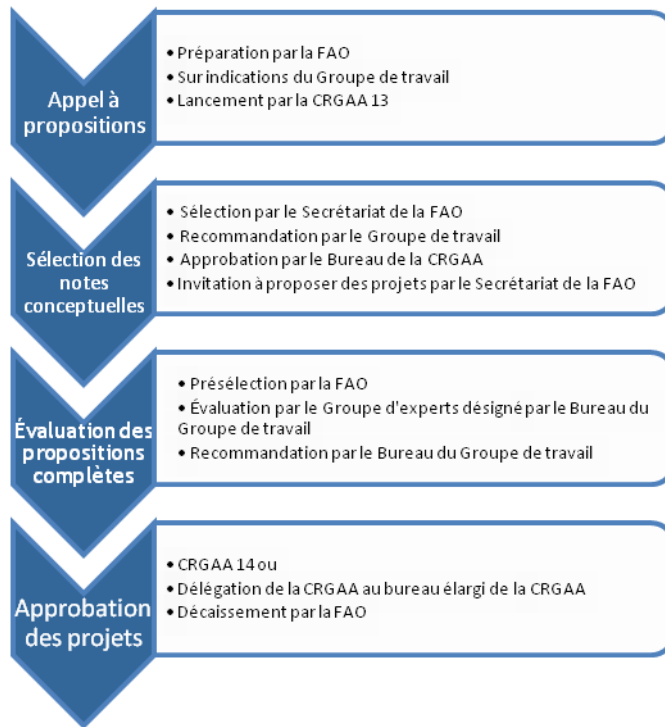
¹ CGRFA-12/09/Rapport, Annexe C.

² CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 43.

³ C 2009/REP, paragraphe 68.

⁴ C 2011/3.

⁵ CGRFA/WG-AnGR-6/10/Rapport, paragraphe 27.



8. Un projet d'appel à propositions a été présenté au Groupe de travail à sa sixième session. Le Groupe de travail a proposé des priorités, un plafond monétaire et une durée maximale pour les projets, et a suggéré que le pouvoir d'approuver les projets soit transféré au Bureau de la Commission, conformément à la Stratégie de financement.

- Le Groupe de travail a recommandé qu'il y ait au maximum une note conceptuelle par pays en développement et par pays en transition dans le cadre du premier appel à propositions.
- Le Groupe de travail a recommandé à la Commission de fixer une allocation initiale de 50 000 USD au maximum par projet pour la première série de projets, ainsi qu'une durée d'exécution de deux ans au plus.
- Le Groupe de travail a recommandé d'établir des priorités dans la sélection des projets, comme il est proposé à la Section A, paragraphe 5, alinéas 1 à 3, de la Stratégie de financement.
- Le Groupe de travail a souligné que les propositions de projets bilatéraux ou multilatéraux seraient très avantageuses, et devraient être encouragées.
- Le Groupe de travail a également recommandé à la Commission de demander aux bénéficiaires de la Stratégie de financement de rendre publiques les données et informations produites dans le cadre de leurs projets et de communiquer les informations pertinentes concernant les races au DAD-IS.⁶

III. ADMINISTRATION DU COMPTE FIDUCIAIRE

Frais généraux

9. L'expérience du cycle des projets du premier appel à propositions soumis au titre du Fonds de partage des avantages du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture montre que le travail et les dépenses liés à la préparation et à l'ouverture d'un appel à propositions, à l'analyse des propositions préalables et des propositions complètes, et à l'approbation et à la conclusion des lettres d'accord pour les projets approuvés

⁶ CGRFA/WG-AnGR-6/10/RAPPORT.

pouvaient être considérables, en particulier si un grand nombre de propositions préalables ont été reçues en comparaison avec les fonds disponibles.⁷ Le Groupe de travail, à sa sixième session, a encouragé les points focaux régionaux pour les ressources zoogénétiques ou les réseaux régionaux à faciliter la présélection des notes conceptuelles, ce qui permettra de réduire les frais généraux liés à la sélection et à l'administration des projets.⁸ L'imputation des dépenses que la FAO engagera pour gérer le processus transparent et concurrentiel de l'appel à propositions n'est pas encore convenue et fait toujours l'objet d'échange de vues avec les partenaires.

Établissement de rapports intérimaires, suivi et examen des projets

10. En vue du perfectionnement de la Stratégie de financement, il est important de suivre de près les réactions au premier appel à propositions et d'en tirer des enseignements. La FAO appliquera donc les mécanismes existants de suivi et d'évaluation, qui aideront grandement à améliorer la Stratégie de financement et à asseoir sa réputation et sa crédibilité.

IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES

11. La Commission souhaitera peut-être:
- i. remercier les Gouvernements qui ont alimenté le compte fiduciaire de la FAO et demander instamment aux gouvernements et à d'autres donateurs potentiels de fournir ou d'accroître leur niveau de financement du compte fiduciaire de la FAO;
 - ii. demander à la FAO de publier l'appel à propositions pour l'utilisation des fonds reçus au moyen du compte fiduciaire de la FAO une fois que ce Compte aura atteint le seuil de 500 000 USD;
 - iii. déléguer son pouvoir d'approbation à son Bureau pour les projets soumis dans le cadre du premier appel à propositions, conformément aux procédures de la Stratégie de financement;
 - iv. limiter à une par pays le nombre de propositions soumises dans le cadre du premier appel à propositions;
 - v. ne considérer comme susceptibles d'être financés au titre du compte fiduciaire de la FAO dans le cadre du premier appel à propositions que les projets liés aux priorités énoncées à la Section A, paragraphe 5, alinéas 1 à 3, de la Stratégie de financement;
 - vi. fixer une allocation initiale de 50 000 USD au maximum par projet pour la première série de projets, ainsi qu'une durée d'exécution de deux ans au plus;
 - vii. encourager les points focaux régionaux pour les ressources zoogénétiques, ou, à défaut, les réseaux régionaux, à faciliter la sélection préalable des notes conceptuelles, ce qui permettra de réduire les frais administratifs de sélection des projets et, partant, les frais généraux;
 - viii. encourager les propositions de projets bilatéraux ou multilatéraux;
 - ix. recommander à la FAO de demander aux bénéficiaires de la Stratégie de financement de rendre publiques les données et informations produites dans le cadre de leurs projets et de communiquer les informations pertinentes concernant les races au DAD-IS;
 - x. demander à la FAO d'administrer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les projets financés au titre du compte fiduciaire, conformément aux règles et procédures énoncées dans la Stratégie de financement et aux procédures de la FAO;
 - xi. inviter les pays et les organisations internationales à rendre compte des ressources financières utilisées pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

⁷ CGRFA/WG-AnGR-6/10/4 Stratégie de financement pour la mise en application du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, y compris les dispositions administratives concernant le compte fiduciaire de la FAO, Annexe 1.

⁸ CGRFA/WG-AnGR-6/10/RAPPORT.